



LICENCE EN DROIT – 3^{ème} ANNEE

SESSION DE RATTRAPAGE DU SEMESTRE 5 GROUPE DE COURS N° 3

MATIERES NON RENFORCEES

(N'ayant pas donné lieu à TD)

DROIT CIVIL

DROIT ADMINISTRATIF

DROIT DU TRAVAIL 1

VENDREDI 23 JUIN 2017

de 8h30 à 11h30

Durée de l'épreuve : 3h00

- Traiter chaque matière sur une copie différente.
- Coller sur chaque copie les étiquettes correspondant à la bonne matière.
- Indiquer sur chaque copie l'intitulé de la matière.

ATTENTION

**LES ETUDIANTS SONT RESPONSABLES DU NOMBRE DE
COPIES RENDUES QUI DOIT CORRESPONDRE AU
NOMBRE DE MATIERES AJOURNEES**

SUJETS

AUCUN DOCUMENT N'EST AUTORISÉ

➤ **DROIT DU TRAVAIL 1 :**

Traiter, au choix, l'un des sujets suivants :

Sujet n ° 1 :

Le principe de faveur.

Sujet n° 2 :

La notion de cause réelle et sérieuse.

➤ **DROIT CIVIL :**

1^{ère} Question : (10 points)

Un propriétaire peut-il consentir sur son bien un démembrement de la propriété autre que ceux prévus par le code civil ? Expliquez.

2^{ème} Question : (10 points)

Les clauses d'inaliénabilité.

➤ **DROIT ADMINISTRATIF DES BIENS :**

Dissertation : L'utilisation collective du domaine public.